

ARRETE N° 51 -2021-CDG
MODIFIANT L'ARTICLE 1 DE
L'ARRÊTÉ N°103-CDG-2020 FIXANT
LA LISTE DES CORRECTEURS DU
CONCOURS D'ATTACHE
TERRITORIAL
(Externe – Interne – 3^{ème} concours)

LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA REUNION,

- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- **VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- **VU** l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU** l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU** le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- **VU** le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- **VU** le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,
- **VU** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- **VU** le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat,
- **VU** le décret n° 2020-1134 du 15 septembre 2020 portant adaptation d'épreuves de certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale en application de l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20210528-51-2021-CDG-AR
Date de télétransmission : 28/05/2021
Date de réception préfecture : 28/05/2021

- VU le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU l'arrêté du 29 janvier 2007 modifié fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,
- VU l'arrêté n° 04-2020-CDG du 24 janvier 2020 portant ouverture du concours d'Attaché Territorial (Externe – Interne - 3^{ème} concours),
- VU l'arrêté n° 31-2020-CDG du 10 avril 2020 modifiant l'article 2 de l'arrêté n° 04-2020-CDG portant ouverture du concours d'Attaché Territorial (Externe – Interne - 3^{ème} concours),
- VU l'arrêté n° 87-2020-CDG du 27 octobre 2020 modifiant l'article 4 de l'arrêté n° 04-2020-CDG portant ouverture du concours d'Attaché Territorial (Externe – Interne - 3^{ème} concours),
- VU l'arrêté n° 94-2020-CDG du 18 novembre 2020 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves écrites du concours d'Attaché Territorial (Externe – Interne - 3^{ème} concours),
- VU l'arrêté n° 95-2020-CDG du 18 novembre 2020 actant du report des épreuves d'admissibilité du concours d'Attaché Territorial (Externe – Interne - 3^{ème} concours),
- VU l'arrêté n° 103-2020-CDG du 16 décembre 2020 fixant la liste des correcteurs du concours d'Attaché Territorial (Externe – Interne - 3^{ème} concours),
- **CONSIDERANT** que sept correcteurs ne peuvent plus assurer la correction des copies suite au nouveau calendrier de correction, lié au report des épreuves écrites du concours.

Les correcteurs indisponibles sont les suivants :

- **Concours Externe - Epreuve de composition**
- Monsieur Bernard GOMBERT
- Monsieur Joël HOAREAU
- Monsieur Cyprien ROCHETAING
- **Concours Interne et Troisième Concours – Epreuve de rédaction d'un rapport**
- « *Administration Générale* » :
- Madame Clarisse HERLEMONT-VEUAT,
- Madame Olivia HOAREAU
- Monsieur Patrick LIGDAMIS
- « *Gestion du secteur sanitaire et sociale* » :
- Monsieur Pascal BERTIL

- **CONSIDERANT** que Madame Marie Nadège CANTALIA-TEGALI, correctrice de l'épreuve écrite de rédaction d'un rapport, du concours interne et troisième concours, dans la spécialité « Administration générale », souhaite être positionnée sur l'épreuve écrite de composition du concours externe,

- **CONSIDERANT** que certains correcteurs ont changé de collectivités.

A R R E T E

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20210528-51-2021-CDG-AR
Date de télétransmission : 28/05/2021
Date de réception préfecture : 28/05/2021

Service Concours - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion

5, allée de la Piscine - B.P.374 - 97455 Saint-Pierre Cedex - Tél : 0262 42 57 57 - Fax : 0262 43 45 32

<http://www.cdgreunion.fr>

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté n°103-2020-CDG du 16 décembre 2020 est ainsi modifié (en gras) :

EXTERNE :

EPREUVE DE COMPOSITION

- Mme Evelyne MAILLY – Attaché principal – Directrice d'établissement public – Régie d'Enseignements Artistiques
- M. Daniel LAUDE – Attaché hors classe – Directeur général des services – CCAS de Saint-Denis
- Mme Linda NASSALAM – Attaché territorial – Juriste – Conseil Départemental
- M. Vincent SINIMALÉ – Attaché territorial – Directeur délégué à la performance et la modernisation – CIAS
- Mme Ingrid TEYSSÉDRE-FIDANZA – Attaché principal – Directrice générale adjointe – Commune de Saint-André
- **Mme Marie Nadège CANTALIA-TEGALI – Inspecteur éducation nationale du 1^{er} degré – Rectorat Réunion**
- M. Ibrahim DAWOOD – Attaché principal – Responsable départemental ASE – Conseil Départemental
- M. Eric JUVENAL – Attaché principal – Chargé de mission auprès du DGS – Commune de Saint-Paul
- Mme Stéphanie BAUSSANT – Attaché principal – Directrice adjointe à la Vie Associative – Commune de Saint-Denis
- M. Olivier RIVIERE – Attaché principal – Directeur général des services – Commune de la Possession

EPREUVE DE REDACTION D'UNE NOTE

Administration générale

- Mme Bernadette MARDAYE – Attaché territorial – Directrice générale adjointe – Commune de Saint-Leu
- M. Serge SINAN – Attaché hors classe – DGAS chargé du pôle ressources et réglementation – **CINOR**
- Mme Anissa HOUSSEN – Attaché territorial – Responsable du service foncier – CIVIS
- M. Clément PADRE – Directeur territorial – Directeur des affaires juridiques et marché – Région Réunion
- Mme Nadège LEGENDRE TEZA – Directeur territorial – DGA Finances et moyens généraux – Commune de Saint-André
- M. Alexandre POUDROUX – Attaché principal – Directeur délégué à la commande publique et aux moyens techniques – CIAS
- Mme Fabienne CARO – Directeur territorial – DGA ressources humaines – Commune de Saint-Pierre

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20210528-51-2021-CDG-AR
Date de télétransmission : 28/05/2021
Date de réception préfecture : 28/05/2021

- M. Patrice BERTIL – Attaché principal – DGA sport, culture, mobilité et égalité des chances – Région Réunion
- Mme Laurence CLAIRE – Attaché territorial – Juriste – Conseil Départemental
- M. Bertrand DE BOISVILLIERS – Attaché principal – Directeur général des services – Commune de Saint-Suzanne
- M. Benjamin THOMAS – Attaché principal – Chargé de mission coopération et relations internationales – Région Réunion
- M. Alain KICHENAPANAÏDOU – Attaché principal – Directeur général des services – Commune de l'Etang-Salé

Gestion du secteur sanitaire et social

- Mme Corrine GAZAR – Attaché principal – DGA citoyenneté et population – Commune de Saint-Joseph
- M. Patrick GOVINDIN – Attaché territorial – Directeur du CCAS – CCAS de Saint-Louis

Analyste

- M. Benjamin SCRIVE – Ingénieur principal – Directeur E-Administration et modernisation – Conseil Départemental
- M. Jean-Pierre POTHIER – Ingénieur en chef – Directeur de l'innovation et du développement numérique – Région Réunion

Animation

- M. Jacky PRIANON – Conseiller d'Education Populaire et de la Jeunesse hors classe – Délégué départemental à la vie associative – Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale de la Réunion
- M. Henri Claude INCANA – Attaché principal – Directeur du CCAS – CCAS de l'Etang-Salé

Urbanisme et développement des territoires

- M. Pierre GRANGE – Ingénieur principal – Chef de projet GEMAPI – TCO
- M. Pascal VIRAMA – Attaché principal – DGA aménagement et travaux – Commune de Sainte-Marie

INTERNE ET TROISIEME CONCOURS :

REDACTION D'UN RAPPORT

Administration générale

- M. Frédéric HOARAU – Attaché territorial – Direction de la culture – Commune de Saint-Denis
- Mme Nathalie FONTAINE – Attaché principal – Responsable service juridique et police administrative – Commune de Saint-Denis
- M. Mourad AMADI – Attaché principal – Référent financier de la DGA Territoire durable – Commune de la Possession

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20210528-51-2021-CDG-AR
Date de télétransmission : 28/05/2021
Date de réception préfecture : 28/05/2021

- Mme Christine RADEGONDE – Attaché principal – Responsable des services – **Commune du Tampon**
- M. Frédéric MAYEN – Attaché territorial – Juriste – Conseil Départemental
- Mme Fatma OUNE-BIVE – Attaché principal – Adjointe à la directrice des ressources humaines – Conseil Départemental
- M. Yannick PAYET FONTAINE – Attaché principal – Directeur de pôle – Commune de Saint-Louis
- Mme Corinne THOMAS-TOUZET – Directeur territorial – Directrice enfance et famille – CCAS du Port
- M. Jean-Eric BEGUE – Attaché principal – Conseiller juridique – Conseil Départemental
- Mme Julie LASSALLE – Maître de conférences HDR en droit public – Co-responsable du Master 2 de droit public - Université de la Réunion
- **M. André DUPREY – Retraité – DGS de la CASUD**
- **M. Julien CLAVANDIER – Attaché principal – Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse - Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Réunion**
- Mme Valérie BAILLIF – Attaché principal – Responsable des relations sociales et des conditions de vie – CINOR
- Mme Sandrine FONTAINE – Attaché principal – Directrice restauration scolaire – Commune de Saint-Paul
- Mme Nelly HAGEN – Attaché principal – Responsable du service foncier – Commune de Sainte-Marie
- Mme Sandrine BAROCHE – Directeur territorial – Directrice des Ressources Humaines – **Commune du Port**
- Mme Monique FOLIO – Attaché principal – Chef de pôle coordination et développement du SGH – Région Réunion
- Mme Emmanuelle PAUSE – Attaché territorial – Chargé de projet – Commune de Saint-Denis

Gestion du secteur sanitaire et social

- M. Fabrice Josian HOAREAU – Attaché principal – Directeur du CCAS – CCAS de la Possession
- M. Jacques LOMBARDIE – Retraité – DGS du CCAS de Saint-Pierre
- **M. Hans DIJOUX – Attaché Territorial – Responsable de service autonomie – Conseil Départemental**
- M. Roger SELLY – Directeur territorial – Responsable du pôle handicap – Commune de Saint-Pierre

Animation

- Mme Annabelle MIR BEAUDEMOULIN – Attaché Territorial – Responsable de projets tourisme – CASUD

Révisé de rattachement : 28/05/2021
 974-289740128-20210528-SI-2021-CDG-AR
 Date de télétransmission : 28/05/2021
 Date de réception préfecture : 28/05/2021

- M. Jérôme MAILLOT – Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives – Référent Agenda 21 du Sport – Région Réunion

- M. Alain LAN-YEUNG – Attaché principal - Chargé de mission Equipements sportifs – Commune de Saint-André

- M. Ibrahim CADJEE – Attaché principal – Directeur général adjoint – CCAS de Saint-Pierre

REDACTION D'UNE NOTE

Urbanisme et développement des territoires

- M. Roberto DE BOISVILLIERS – Ingénieur principal – Directeur aménagement et développement – Commune de Saint-Pierre

- M. Dimitri CONTE – Attaché principal – Responsable du service planification et observatoire – Commune de Saint-Paul

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de la Réunion et affiché au Centre de Gestion de la Réunion.

ARTICLE 3 :

Madame La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre,

Le 28 MAI 2021

La Présidente


Juliana M'DOIHOMA



**Le présent arrêté est certifié exécutoire
étant transmis en Préfecture le 28 MAI 2021
et affiché le 28 MAI 2021
La Présidente.**

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de la publication.